

<i>Cartier,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gull,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gaulet,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Willson, et</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Wright (Co. Ottawa)G3</i>
<i>Cochburn,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Price,</i>	

Et les votes étant également divisés, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante pour la négative, alléguant pour raison ce qui suit : Lorsqu'il s'agit de s'enquérir de points de faits se rattachant à une Election, je crois qu'ils doivent être renvoyés à un Comité d'Election. Je suis d'opinion que le vote marqué "refusé de prêter serment," et qui a été enregistré pour M. *O'Connor*, est nul. Dans ce cas-ci, il ne s'agit pas d'un point de fait, mais d'un point de loi, dont la Chambre peut prendre connaissance d'après le Statut. En décidant ce point de loi, je ne puis retrancher qu'un seul vote, et ainsi les candidats restent avec un égal nombre de voix. Je ne puis pas dire, par conséquent, qu'*Arthur Rankin* a la majorité des votes en sa faveur. Mais la question de la prétendue rature et transposition du vote de *Brooks* est une question de fait, dont ne peut prendre connaissance la Chambre, mais seulement un Comité d'Election.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la question qui a proposée Lundi dernier :

1. Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours du trône, à l'ouverture de la présente session du Parlement, et de plus pour assurer Son Excellence, que nous sommes profondément reconnaissants à Son Excellence pour avoir bien voulu nous convoquer à cette époque inaccoutumée de l'année, parce qu'elle désirait obtenir, aussitôt qu'il pouvait, après la dissolution du dernier Parlement, notre avis et notre assistance à l'égard des affaires publiques de la Province.

2. Que quoique l'époque à laquelle nous nous trouvons maintenant réunis doit rendre difficile, pour beaucoup d'entre nous, de laisser nos autres occupations pour donner notre attention à nos devoirs parlementaires, Son Excellence peut être convaincue que nous co-opérerons volontiers avec Elle, à cette saison, à la considération des mesures législatives que les besoins du service public peuvent exiger.

3. Que nous sommes heureux d'apprendre que des mesures d'importance dont la dissolution du dernier Parlement a interrompu les progrès, seront de nouveau soumises à notre considération.

4. Que nous ne manquerons pas de donner spécialement notre attention à la loi de Milice actuelle, vu demande des amendements considérables pour placer cette tranche importante de la défense publique sur un pied d'efficacité.

5. Que nous sommes d'avis avec Son Excellence que l'augmentation considérable qui a eu lieu dans le nombre de volontaires, et les offres de service que Son Excellence continue de recevoir de la part de nouvelles compagnies, sont la preuve la plus satisfaisante du zèle patriotique qui anime la société entière à l'égard de la défense publique.

6. Que nous partageons avec Son Excellence la conviction que l'intérêt qui s'est manifesté dans la formation d'associations pour l'exercice militaire, et le désir évident de la jeunesse du pays de se perfectionner dans le maniement des armes, prouvent que le peuple du *Canada* est préparé à faire tous les sacrifices personnels que l'on peut raisonnablement lui demander, pour déployer de la manière la plus efficace, toute sa force à la défense de ses institutions et de ses foyers, si les circonstances exigeaient jamais de lui une pareille manifestation de patriotisme.

7. Que Son Excellence peut être persuadée que nous nous efforcerons de donner une direction convenable à l'excellent esprit dont le peuple est animé, et qu'Elle peut se reposer sur notre libéralité pour fournir les moyens d'en tirer des avantages pratiques.

8. Que nous donnerons toute notre attention à tout Bill qui nous sera soumis pour régler d'une manière équitable les rapports entre débiteurs et créanciers, et pour venir en aide aux débiteurs insolubles ; ainsi qu'à tous changements dans les lois qui règlent l'administration de la justice, qui seront soumis à notre approbation.

9. Que toute proposition de modifier les lois actuelles concernant l'enregistrement des titres de propriété dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, et touchant les brevets d'invention, ainsi que les lois relatives à l'encouragement de l'agriculture, recevra aussi notre respectueuse attention.